

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl

Volume 5 – Numéro 8
Mars 2018

Doux printemps...

Ahhh... le printemps... cette période de l'année, au sortir de la semaine de relâche, est signe de la dernière ligne droite avant la fin de l'année scolaire. Eh oui! Bientôt, le processus d'affectation-mutation débutera ainsi que les réflexions et orientations concernant la prochaine année seront discutées.

Vous avez été nombreux à lire le dernier *À Propos*. La une vous présentait les problèmes de communication entre le SEBL et la CSSMÎ en lien avec les dossiers pédagogiques. Depuis la parution de ce journal, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Il nous apparaît important de vous faire le résumé de l'évolution de cette situation.

D'abord, la parution de notre journal a fait réagir le service des ressources humaines au point où la Commission scolaire a suspendu la tenue des comités paritaires. Durant cette période, nous avons pu échanger avec la direction générale qui souhaite, tout comme nous, une amélioration de nos rapports patronaux-syndicaux. Cette volonté commune nous amène, au moment d'écrire ces lignes, à entreprendre une démarche de résolution de conflits, voire une démarche de médiation. Étant inscrits dans ce processus, les comités paritaires ont pu reprendre. Pour l'instant, le comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire (CCDPOS) remplira uniquement ses fonctions de comité consultatif. L'objectif de la démarche est toutefois de réussir à réintégrer les échanges pédagogiques à ce comité.

En espérant que cette démarche porte ses fruits et puisse également susciter une amélioration concrète dans les divers établissements.

Nathalie Bouyer

Compensation pour élèves excédentaires

Nous désirons vous rappeler que la compensation pour les élèves excédentaires (ou en dépassement) a été versée sur la première paie du mois de mars (8 mars). Ce paiement couvre la première moitié de l'année scolaire tandis que le paiement couvrant l'autre moitié de l'année sera versé, au plus tard, le 31 juillet prochain. De plus, nous tenons à vous informer qu'il appartient à votre direction de procéder à l'identification des dépassements et d'en informer la Commission scolaire. Votre direction doit vous remettre une copie du formulaire de paiement (au primaire) ou le résumé GPI (au secondaire).



Thierry Lajeunesse



Du renfort au SEBL!

L'équipe du SEBL compte désormais une nouvelle conseillère syndicale aux relations de travail, madame Stéphanie Dinel.

Avocate de formation, M^{me} Dinel a cumulé diverses expériences en droit du travail, ayant effectué des représentations notamment lors d'arbitrage des griefs, à la Commission des relations du travail, à la Commission des lésions professionnelles et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Bienvenue Stéphanie!

Préparons la retraite!

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une enseignante ou un enseignant de réduire son temps travaillé, pour une période **d'une à cinq années**, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Une personne qui le désire pourrait prendre sa retraite à l'an 2, par exemple. La modalité peut changer d'une année à l'autre. De plus, on peut diminuer le temps travaillé par semaine ou en bloc. Une personne pourrait travailler à 60 % en faisant trois jours par semaine, en faisant les 120 premiers jours ou les 120 derniers jours. Prenons un exemple :

- An 1 : 80 % en travaillant les 160 premiers jours;
- An 2 : 40 % en travaillant 2 jours par semaine;
- An 3 : 80 % en travaillant 4 jours par semaine;
- An 4 : 50 % en travaillant les 100 premiers jours et en prenant sa retraite au 30 juin de l'année scolaire en cours.

N'oubliez pas que lorsque vous êtes en départ progressif, vous cotisez à 100% dans votre fonds de pension. Pour vous prévaloir du régime de mise à la retraite progressive, vous devez initier votre demande avant le 1^{er} avril sur le Webcongé de la CSSMÍ.

Nelson Costa

Le portfolio 2018 de l'APRFAE est disponible



L'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) met un portfolio de documents à votre disposition. Celui-ci est conçu pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite durant l'année en cours. Le portfolio contient de l'information préalable à la prise de votre retraite ainsi que des rappels importants concernant notamment les délais prescrits pour adhérer au régime public d'assurance médicaments de la RAMQ et à l'assurance maladie complémentaire, ainsi qu'à l'assurance-vie pour les personnes retraitées. De plus, vous y trouverez des renseignements supplémentaires sur l'APRFAE.

On peut obtenir la version électronique du portfolio de deux façons :

- En faisant directement la demande à notre adresse courriel : retraites@aprfae.ca;
- En téléphonant au secrétariat de l'Association au 514 666-6969.

L'APRFAE, L'ASSOCIATION QUI NOUS UNIT!

Détermination des besoins d'effectifs au secondaire

Au plus tard en avril, chaque école devra procéder à sa détermination d'effectifs pour l'année suivante, ce que nous appelons communément « la commande de profs ». Cet exercice est extrêmement important, car le nombre de postes obtenus servira aux fins des affectations-mutations. Au niveau de l'école et de la Commission scolaire, dans certains champs, des enseignantes et enseignants seront considérés en surplus temporaire et devront possiblement s'affecter à une nouvelle école avant le début de la nouvelle année scolaire. Dans d'autres champs, des postes seront créés et permettront à celles et ceux qui le désirent de changer d'école.

Tout ce jeu d'ouverture et de fermeture de postes repose donc sur une lecture que nous espérons la plus précise possible. Voilà pourquoi nous avons convenu cette année en comité de relations de travail (CRT) de baliser les informations que devront remettre **par écrit** les directions d'écoles aux personnes déléguées et aux membres du CCEE. La partie patronale s'engage donc à respecter intégralement la clause 5-3.17.13 de l'Entente locale.

La forme que prendra ces documents pourrait être variable selon chaque école, mais les informations reçues devront permettre de valider si les règles de formation des groupes sont conformes à l'Entente nationale (8-8.00).

N'hésitez pas à nous faire part de toute difficulté dans l'application de cette importante clause en communiquant avec vos représentantes et représentants syndicaux.

Thierry Lajeunesse

Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation – 1^{re} partie

À l'automne 2016, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a tenu des consultations publiques sur la future Politique de la réussite éducative supposée tracer des objectifs jusqu'en 2030. Cet horizon lointain peut nous laisser sceptiques quant au maintien de l'ensemble des mesures contenues dans cette Politique. À l'automne 2016, la FAE et ses syndicats affiliés, dont le SEBL, ont participé activement aux consultations publiques afin de faire entendre la voix enseignante. Le ministre Proulx prétend que ces consultations ont permis de faire émerger sept grands consensus qui auraient « suscité une forte adhésion, voire l'unanimité, chez les milliers de personnes et la centaine d'organisations qui ont participé aux consultations publiques ».

7 grands consensus (selon le MEES)

1. L'intervention précoce et la prévention;
2. Les transitions harmonieuses entre les différents milieux éducatifs et ordres d'enseignement;
3. La nécessité de repenser le financement, de réduire les délais et d'assurer la continuité des services dans le soutien aux élèves HDAA;
4. Les compétences en littératie et en numératie;
5. La valorisation de l'éducation, de la qualité de l'enseignement et de la profession enseignante pour mobiliser tous les acteurs et partenaires autour de la réussite éducative des jeunes et des adultes;
6. L'importance du soutien et de l'accompagnement des parents auprès de leur enfant;
7. La collaboration et la concertation de l'ensemble des intervenants qui font partie de l'environnement de l'enfant, de l'élève, du service de garde éducatif à l'enfance et de l'école.

7 objectifs et les résultats attendus

1. D'ici 2030, porter à 90 % [78,8 % en 2014-2015] la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % [74,5 % en 2014-2015] la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP);
N. B. : Il faudra prévoir un accroissement de la pression de la part des gestionnaires sur les enseignantes et enseignants afin d'augmenter les taux de réussite.
2. D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (les garçons, les EHDAA, les élèves issus d'un milieu défavorisé et les immigrants);
3. D'ici 2025, augmenter à 80 % [74,4 % en 2012] la proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement;
4. D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public;
N. B. : De 2009 à 2013, un échantillonnage d'élèves a démontré un taux de réussite variant entre 80,0 % à 86,9 %.
5. Augmenter de 47 % à 52 % la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du PEICA de 2022;
6. D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public;
Note SEBL : Cela signifie encore moins d'élèves qui reprendront une année au primaire. À la CSSMÎ, faire doubler un élève est digne des films *Mission impossible*. Le nombre de doubleurs est passé de 230 (juin 2009) à 87 (juin 2016). La cible gouvernementale est amplement atteinte à notre commission scolaire;
7. D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.
N. B. : En 2017, 30 % des bâtiments scolaires sont dans un état non satisfaisant.

Rencontre pour les enseignantes et les enseignants d'adaptation scolaire du primaire

Vous avez reçu dernièrement un courriel¹ vous invitant à une rencontre. Nous vous rappelons que cette soirée vous permettra d'échanger sur vos préoccupations en tant que titulaire de classe d'adaptation scolaire avec vos collègues des autres écoles primaires.

Cette rencontre aura lieu au **SEBL le 28 mars et débutera par une petite collation dès 16 h.**

Afin de procéder à l'organisation de cette soirée, nous vous demandons de vous inscrire soit par courriel à syndicat@lesebl.ca ou en téléphonant au SEBL au 450 979-4613 avant le 27 mars. Les personnes précaires qui effectuent un remplacement en classe d'adaptation scolaire cette année sont aussi les bienvenues.

¹ Si par mégarde nous avons omis de vous envoyer ce courriel, veuillez s'il vous plaît nous en faire part.

Claudine Fournier



Alliés et alliés pour la diversité sexuelle



Pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai prochain, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invite à devenir alliée et allié pour la diversité sexuelle en relevant l'un des trois défis proposés.

Pour connaître les détails, visitez la page Internet : www.lafae.qc.ca/defis.

Majoration des taux et de l'échelle de traitement

À compter du 4 avril 2018, les taux et l'échelle de traitement seront majorés de 2 %. Vous pouvez consulter les nouveaux montants en allant sur notre site Internet lesebl.ca, sous l'onglet *Conventions collectives et lois*.

Formations syndicales du mois d'avril

- **Précaires :**  11 avril (16 h 30) - Liste de priorité, séance d'embauche, évaluation;
- **Comité-école EHDA :** 25 avril (16 h 30).

Ces rencontres auront lieu au SEBL. Puisqu'un goûter vous sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence par courriel à syndicat@lesebl.ca, par téléphone au 450 979-4613 ou sur notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet *Services aux membres*.

Journée internationale des femmes 2018



Le 1^{er} mars dernier, une soixantaine de personnes ont assisté au super-spectacle *La Nef des sorcières*, organisé par le comité d'accès à l'égalité et sociopolitique (AESP), afin de souligner la Journée internationale des femmes. Martine Desrochers, Nathalie St-Yves et Josée Binette sont les gagnantes des prix de présence offerts par la Caisse. Le comité AESP tient à remercier chaleureusement les commanditaires qui ont permis de faire de cette soirée un véritable succès. Des épinglettes sont encore disponibles (au coût de 3 \$ l'unité). Si vous souhaitez vous en procurer, contactez-nous.



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

 www.facebook.com/seblaurentides